

OBJET : NOUVELLES MESURES SANITAIRES AU RETOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

La Prairie, le 26 février 2021 – De nouvelles mesures sanitaires visant le milieu scolaire ont été annoncées par le gouvernement du Québec et entreront en vigueur dès le retour en classe, après la semaine de relâche, afin de limiter les conséquences de l'arrivée des variants de la COVID-19.

Écoles primaires

Dès le 8 mars 2021, le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps dans la classe, lors des déplacements, ainsi que dans le transport scolaire **pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année**, et ce, jusqu'à la réception des masques pédiatriques. Dès qu'ils seront disponibles, les masques pédiatriques seront distribués aux élèves et devront être obligatoirement portés. Cette obligation ne s'appliquera pas sur les terrains de l'école.

Pour les élèves de l'éducation préscolaire, le port du couvre-visage ou du masque pédiatrique n'est pas requis.

Pour les écoles primaires du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les masques pédiatriques devraient être disponibles dans la semaine du 8 mars 2021. Pour les écoles hors CMM, ils le seront à compter de la semaine du 15 mars 2021. Comme le port du couvre-visage sera obligatoire à compter du 8 mars, il est attendu qu'il soit porté par tous les élèves du primaire en attendant la livraison des masques pédiatriques qui seront fournis par les écoles.

À titre informatif, voici les écoles primaires qui sont situées à l'extérieur de la CMM :

- École Daigneau à Napierville
- École Saint-Bernard à Saint-Bernard-de-Lacolle
- École Saint-Édouard à Saint-Édouard
- École Saint-Michel-Archange à Saint-Michel
- École Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington
- École Saint-Romain à Hemmingford
- École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond à Saint-Rémi
- École Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde

Chaque école communiquera les modalités relatives à la distribution des masques pédiatriques et lorsqu'ils seront disponibles, deux masques seront distribués quotidiennement aux élèves.

À noter : il est préférable que l'élève porte le masque pédiatrique que lui fournira son établissement scolaire plutôt que de porter son propre masque pédiatrique.

Le masque pédiatrique peut être utilisé s'il est encore visuellement propre. Il est recommandé de l'entreposer adéquatement dans un sac propre, en respectant l'hygiène des mains et la manipulation par les ficelles (et en le remplaçant dès qu'il est souillé ou humide). Il est également souhaitable de prévoir deux sacs distincts (par exemple de style Ziploc, un pour chaque masque) afin d'assurer un entreposage adéquat lorsque ce dernier n'est pas requis (par exemple, à l'extérieur ou lors du repas).

Nous vous remercions à l'avance de discuter avec votre enfant de cette nouvelle mesure en lui expliquant la bonne façon de le porter ainsi que l'importance du respect des consignes à l'école et dans le transport scolaire.

Écoles secondaires et centres de formation générale aux adultes et de formation professionnelle

Les consignes sanitaires qui sont actuellement en vigueur s'appliquent jusqu'à nouvel ordre. Celles-ci, comme les règles de la distanciation physique, doivent être respectées en tout temps. Pour connaître les consignes sanitaires en vigueur, visitez le [site Web du gouvernement du Québec](#).

Service de garde d'urgence en milieu scolaire

Comme annoncé, des services de garde d'urgence (SDGU) en milieu scolaire seront ouverts du 1^{er} au 5 mars 2021. Ils accueilleront uniquement les enfants dont les parents occupent un emploi faisant partie de la [liste des services prioritaires](#). Le formulaire d'inscription est également disponible à cette adresse. Les personnes concernées sont invitées à remplir le formulaire avant le 26 février 2021. Voici les SDGU qui seront ouverts pendant la semaine de relâche :

- École Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Saint-Joseph) à La Prairie
- École alternative des Trois-Sources à Châteauguay
- École des Bourlingueurs à Sainte-Catherine
- École Gérin-Lajoie à Châteauguay
- École Piché-Dufrost à Saint-Constant
- École Saint-Michel-Archange à Saint-Michel
- École Daigneau à Napierville

Déclaration des cas de COVID-19

Pendant la semaine de relâche, pour permettre au CSSDGS d'appuyer efficacement la Santé publique, nous vous demandons de nous informer aussitôt d'un résultat positif à la COVID-19 par le biais de [Mozaïk-Portail](#). **Pour déclarer un cas, rendez-vous dans le dossier de votre enfant sur Mozaïk-Portail. Dans l'onglet Ressources/Commission scolaire, vous trouverez le formulaire à remplir à cet effet.** Une fois que les informations au sujet du diagnostic auront été transmises à partir de cet endroit, si des consignes particulières de la Santé publique devaient vous être communiquées, elles vous seraient transmises par courriel. Si vous avez des questions, composez le 1 877 644-4545 afin d'obtenir des réponses à celles-ci. Merci de respecter cette procédure pour la période du 1^{er} au 7 mars puisqu'il s'agit d'un enjeu important de santé publique et qu'il en va de la traçabilité des cas. Ces informations sont plus qu'importantes pour freiner la propagation.

Bonne semaine de relâche, soyez prudents!

La Direction générale